

DES PRIX

Les prix décernés aux élèves, à la fin de l'année scolaire, peuvent être rangés en deux catégories distinctes : les *Prix ordinaires* et les *Prix extraordinaires*.

PRIX ORDINAIRES

Les *Prix ordinaires* sont acquis sur le produit du droit d'inscription ; ils sont attribués aux matières ordinaires des cours d'après les règles suivantes :

Pour une classe ayant moins de 20 élèves à l'époque de la distribution des prix, un *prix* et deux *accessits* ; pour une classe ayant 20 élèves ou davantage, deux *prix* et quatre *accessits* ;

Un *prix d'accessits* est accordé à l'élève qui, n'ayant pas d'autre *prix*, a mérité au moins deux, trois ou quatre *accessits*, selon qu'il appartient au cours primaire, au cours intermédiaire ou au cours commercial ;

Un *prix d'assiduité* est décerné à tout élève qui ne s'est pas absenté une seule fois dans tout le cours de l'année ; une *mention honorable d'assiduité* est accordée à tout élève dont les absences réunies ne font pas plus de trois jours ;

Un *prix d'application et de bonne conduite* est décerné à tout élève dont l'application a été constante et la conduite exemplaire.

Pour concourir aux *prix ordinaires*, tout élève doit : 1. Avoir fréquenté régulièrement les cours de l'École pendant la moitié, au moins, de l'année scolaire ; 2. Avoir subi les deux examens semestriels de janvier et de fin d'année ; 3. Avoir conservé au moins la moitié des notes attribuées à la conduite et à l'application ; 4. Avoir conservé, pour le travail journalier, pour les compositions mensuelles et pour les examens de janvier et de fin d'année, au moins les trois quarts des notes s'il s'agit d'un *prix*, ou la moitié s'il s'agit d'un *accessit* ou d'une mention honorable.

Par cet ensemble de conditions, la direction de l'École a en vue d'obtenir que la récompense couronne le travail constant, comme constituant le seul véritable mérite.

PRIZES

The prizes awarded to the pupils, at the end of the scholastic year, may be divided into two distinct classes, viz : *ordinary* and *extra prizes*.

ORDINARY PRIZES

The *ordinary prizes* are bought with the money paid by pupils as entrance fee, and are destined to reward those who have excelled in the different branches of the course, they are awarded in the following manner :

To each class of less than 20 pupils at the time of distribution, one prize and two honorable mentions are allowed ; to a class of 20 pupils or more, two prizes and four honorable mentions.

To any Primary Course pupil who has merited two honorable mentions, a prize is awarded.

To any Intermediate Course pupil who has merited three honorable mentions, a prize is awarded.

To any Commercial Course pupil who has merited four honorable mentions, a prize is awarded.

A prize of assiduity is given to any pupil who has not been absent once during the course of the year ; an honorable mention of assiduity, to any pupil who has not been absent more than three days during the course of the year.

A prize of application and good conduct is awarded to pupils whose application to study has been constant, and whose conduct has been exemplary.

To compete for the prizes, a pupil must have : 1. regularly attended school during at least one half the scholastic year ; 2. undergone the January and June examinations ; 3. obtained at least one half the number of marks allowed for conduct and application ; 4. obtained, for lessons and exercises, for monthly competitions, for January and June examinations, at least three-fourths of the marks allowed.

To be entitled to compete for an honorable mention, a pupil must have obtained one-half the number of marks allowed.

By enforcing these conditions the management of the school hopes to recompense pupils whose labor has been unremitting.

Les pri-
générosité
surtout les
être fait n

Pr

En 1871
chevalier
Saint-Sép-
d'écoles, et
saires d'é-
Montréal,
l'intérêt, m
employé a
et-après de
gnes, aux
cours, sav
1. Pour
daille d'arg
de 50 piast
2. Pour
médaillon
somme de
Langue ang
3. Pour l
une autre
gnée égale
tres, comme

Pri

En 1874,
membre du
blique, Offi
d'écoles, etc
l'Académie
penses ci-ap

1. Pour la
médaillon de
somme de
calcul ;

2. Pour la
née, une méd
d'une somme
d'écriture an

3. Pour la
ouvrage de la
prix d'écriture

4. Pour la